

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le premier juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND jusqu'à 19h45, Valérie MARSAULT, Gilbert NASARRE, Sandrine PASSEBON jusqu'à 19h15, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Iréna BARDINET (Pouvoir donné à Sylvie AULIVIER), Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Julie MENARD (pouvoir donné à Cyril REUILLON, Sandrine PASSEBON à partir de 19h15 (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Nathalie LALLEMAND à partir de 19h45 (pouvoir donné à Garance PATARIN-CHAPENOIRE).

Absents : Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Jean-Michel GIRAUD

OBJET : Ligne de trésorerie

Le Maire rappelle à l'assemblée le lancement d'une consultation auprès de banques pour la souscription d'une ligne de trésorerie pour le financement de travaux en cours, dans l'attente du versement des subventions.

Le Maire soumet au Conseil Municipal les propositions suivantes :

Propositions	La Banque Postale	Crédit Mutuel	Caisse d'Épargne	Crédit Agricole
Montant de la proposition	500 000 €	500 000 €	500 000 €	240 000 €
Taux d'intérêt	€STER	Euribor 3 mois	€STER	Euribor 3 mois moyenné
Marge sur taux	+1,150 %	+0,55 %	+0,10 %	+ 0,35 %
Si taux négatif	la marge s'applique directement	la marge s'applique directement	la marge s'applique directement	la marge s'applique directement
Commission de non utilisation	0,15 %	néant	0,10 %	néant
Durée	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Commission d'engagement	500 €	néant	600 €	360 €
Frais de dossier	néant	300 €	néant	240 €

Le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal :

- **de contracter auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL OCEAN une ouverture de crédit de trésorerie d'un montant de 500 000 €,**

- **d'ouvrir un crédit de trésorerie d'un montant de 500 000 € auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL OCEAN selon les conditions suivantes :**

Durée : 12 mois

Taux : Euribor 3 mois + 0,55%

Commission d'engagement : néant

Commission de non-utilisation : néant

Intérêts : payables trimestriellement, à la fin de chaque trimestre civil et calculés sur les sommes réellement utilisées

Frais de dossier : 300 € (paiement annuel)

La commune s'engage, pendant toute la durée de l'ouverture de crédit, à créer et mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.

Les fonds seront versés à l'emprunteur, par virement à la Trésorerie Niort Sèvre Municipale et Amendes.

- **d'autoriser le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur ainsi que tout document afférent.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 1^{er} juillet 2022

Le Maire,

Thierry DEVAUTOUR

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 05 JUIL. 2022
Notifié ou publié le : 05 JUIL. 2022